

*Direction générale  
du personnel et de l'administration*

**Arrêté du 25 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié portant nomination des vice-présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports**

NOR : *EQU0611588A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,  
Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif aux conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement, des transports et notamment son article 4-1<sup>o</sup> ;  
Vu l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié portant nomination des vice-présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports ;

Sur la proposition de la directrice générale du personnel et de l'administration,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié portant nomination des vice-présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports est modifié ainsi qu'il suit :

« à Clermont-Ferrand, M. Valere (Gérard), ICPC ; » est remplacé par : « à Clermont-Ferrand, M. Pitie (Christian), IGPC ; »

Article 2

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 25 juillet 2006.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale  
du personnel et de  
l'administration,*

H. Jacquot-Guimbal